



CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	29
Nombre de pouvoirs	10
Votants	39

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2025 – 080 B

Subventions aux associations à vocation sociale

–

LAUSEC (Local Accueil Urgence Sud Est Creusois)

Séance du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Faux-la-Montagne, au nombre de vingt-huit sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 18 septembre 2025.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Stéphane DUCOURTIOUX ; Nadine HAGENBACH ; Jean-Pierre LANDET ; Thierry ROGER ; Jacques MOUTARDE ; Jean-Luc LEGER ; Michel GOMY ; Catherine DEBAENST ; Alexis TOURADE ; Didier TERNAT ; Alain DETOLLE ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Philippe ESTERELLAS (à partir de 18h53 avant le vote du point 3) ; Philippe COLLIN ; Benjamin SIMONS ; Nadine RAVET ; Thierry LETELLIER ; Laurent LHERITIER ; Evelyne CHABANT ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Gérard AUMEUNIER ; Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE ; Didier MIOMANDRE ; Claude BIALOUX ; Valérie BERTIN et Jacques TOURNIER.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Mireille LEJUS à Jean-Pierre LANDET ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Isabelle DUGAUD à Nadine HAGENBACH ; Serge DURAND à Alexis TOURADE ; Marie-Hélène FOURNET à Alain ROULET ; Philippe LEFAURE à Renée NICOUX ; Marina BONIFAS à Denis PRIOURET ; Pierrette LEGROS à Valérie BERTIN ; Jean-Louis JOSLIN à Evelyne CHABANT ; Roger FOUGERON à Jean-Luc LEGER.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mesdames et Messieurs

Guy BRUNET ; Céline COLLET-DUFAYS ; Annick BAUCULAT ; Jacques BŒUF ; Pascal MERIGOT ; Laurence CHEVREUX.

Philippe ESTERELLAS (jusqu'à 18h53 avant le vote du point 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_080B-D

Madame Catherine DEBAENST présente le rapport suivant.

Contexte

L'association LAUSEC (Local d'Accueil d'Urgence Sud Est Creusois) en activité depuis 2012 accueille les personnes sans abri et en situation de précarité et met à disposition deux logements situés 2 rue Grancher à Felletin.

Le premier logement est destiné à l'accueil des personnes en situation d'urgence orientées par le SIAO de Guéret (115) pour des séjours de 3 jours. Il s'agit d'un studio équipé (cuisine, salle de bain, toilettes et chambre).

Le second logement est destiné à l'accueil des personnes ayant un projet d'insertion au logement et/ou au travail.

Objet de la demande

Par courrier du 26 février 2025, l'association LAUSEC a sollicité de la Communauté de communes Creuse Grand Sud un soutien financier de 200,00 € pour participer au financement de deux projets.

Éléments d'appréciation

Projet n°1 : Accueil hébergement d'urgence

Toutes les semaines, les 19 bénévoles se relayent pour assurer une permanence afin de gérer les accueils et départs des bénéficiaires en relation étroite avec le SIAO (115) de Guéret.

Leur objectif est de proposer un logement indépendant équipé pour permettre aux personnes accueillies de pouvoir être hébergées dans un logement confortable et propre dans un cadre calme et agréable (les animaux domestiques sont acceptés).

Ils offrent également une assistance alimentaire aux personnes sans ressource par la fourniture de repas.

Leurs équipes de bénévoles (binômes) se relaient chaque semaine pour assurer une disponibilité toute l'année du logement.

Après chaque départ, le logement est remis en état (ménage et fournitures).

Projet n°2 : Accueil en Logement Temporaire (ALT)

L'objectif est d'accueillir des personnes ayant un projet d'insertion au logement et/ou au travail.

Le contrat d'hébergement s'établit sur 6 mois afin de permettre aux bénéficiaires de reprendre des habitudes de vie quotidienne dans un logement (se faire à manger, faire le ménage, s'intégrer au voisinage, etc.).

Les bénéficiaires sont tenus de verser une participation de 18% de leurs revenus et d'effectuer les démarches nécessaires pour mener à bien leur projet d'insertion. L'attribution du logement est faite par une commission du SIAO de Guéret après examen du dossier du candidat.

Les bénévoles de l'association visitent régulièrement les personnes hébergées pour assurer le suivi de la bonne mise en œuvre du projet d'insertion.

Éléments financiers

L'association LAUSEC a sollicité la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour l'obtention d'une subvention de 200 €.

Le budget prévisionnel de l'année 2025 « compte 65748 Subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé » peut être utilisé à cette fin.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 39

Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association LAUSEC une subvention de 200,00 € au titre de l'exercice 2025,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré le 25 septembre 2025 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le



REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20250925-2025_080B-D